

N° 2023-054

**REQUALIFICATION DU STADE DE LA MALADIÈRE
MISE A JOUR DU PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

L'an deux mil vingt-trois le 12 avril, le Conseil Communautaire dûment convoqué le 06 avril 2023, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Lucien SPIGARELLI, Président.

M. GOSTOLI Michel est désigné secrétaire de séance.

Mmes DUCHOSAL Sylviane, ASTIER Fabienne, BERARD Patricia, CHAMOUSSIN Bernadette, CHENU Azélie, GIROD-GEDDA Isabelle, MAIRONI-GONTHIER Corine, MARTINOD Marie, PAVIET Rose, VILLIEN Michelle

MM. SPIGARELLI Lucien, FAVRE Didier, HANRARD Bernard, BROCHE Richard, DUC Jacques, DUCOGNON Guy, GOSTOLI Michel, MARCHAND-MAILLET Thierry, PELLICIER André, SILVESTRE Jean-Louis, TRAISSARD Robert, VIBERT Christian.

Absents excusés :

Mme FAGGIANELLI Evelyne qui donne pouvoir à Mme BERARD, FAVRE Maryse qui donne pouvoir à M. FAVRE.

MM. BOCH Jean-Luc qui donne pouvoir à M. GOSTOLLI, BOUTY Georges qui donne pouvoir à M. DUCOGNON, VILLIBORD Guillaume

En exercice : 27 Présents : 22 Absents : 5 Pouvoir : 4

Le Président rappelle que la Communauté de communes des Versants d'Aime assure la gestion du stade de la Maladière, situé sur la commune d'Aime La Plagne.

Partant du constat que ce stade nécessite une remise en état de sa surface stabilisée, qui s'est dégradée à cause notamment d'un mauvais drainage des eaux, les élus communautaires ont validé le principe d'une requalification complète du site de la Maladière.

Considérant qu'il s'agit d'un projet d'ensemble, la CoVA porte l'opération globale, en partenariat avec la commune d'Aime-La-Plagne et du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne, mais aussi en concertation avec le Collège Jovet et les associations concernées.

Pour réaliser cet aménagement les marchés publics suivants ont été conclus :

Intitulé du lot	Attributaire	Montant HT
Lot N°1 : Terrassements, revêtements, terrains de sport, réseaux secs et humides, clôtures	Groupement conjoint avec mandataire solidaire : - MARTOIA ENTREPRISE(mandataire) - ART-DAN - COLAS FRANCE	2 126 524,65 €
Lot N°2 : Eclairage	EPSIG	169 862 €

Suite aux demandes de subventions réalisées pour le financement de ces travaux, il convient de mettre à jour le plan de financement prévisionnel comme suit :

Principaux postes de dépenses	Montant en € HT	Montant en € TTC	Potentiels financeurs	Montant prévisionnel de l'aide en € HT
Prix généraux Lots 1 & 2	45 260,00	54 312,00	Etat - DETR (plafond dépenses éligibles 200 000€)	200 000,00
Travaux préparatoires - Déposes - Démolition	38 765,00	46 518,00		
Piste et équipements d'athlétisme	862 944,65	1 035 533,58		
Terrain de football en gazon synthétique sans remplissage	733 548,50	880 258,20	Région AURA -Equipements sportifs de proximité (hors abords, basket et pétanque)	424 541,13
Terrain de basket 3x3	5 200,00	6 240,00		
Terrains de pétanque	31 611,00	37 933,20	Département de la Savoie - ESUC	385 000,00
Abords	136 870,00	164 244,00		
Réseaux	223 225,50	267 870,60		
Constructions toilettes sèches et aire stockage matériel	53 500,00	64 200,00	Auto-financement	1 286 845,52
Eclairage piste, terrain foot et pétanque	165 462,00	198 554,40		
Total dépenses prévisionnelles	2 296 386,65	2 755 663,98	Total recettes	2 296 386,65
	€ HT	€ TTC		€ HT

Ceci exposé,

- nombre de votants : 26
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 26
- nombre de votes « pour » : 26
- nombre de votes « contre » : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

APPROUVE le projet de requalification du stade de la Maladière dont le coût prévisionnel des travaux est estimé à 2 296 386,65€ HT

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 de l'EPCI

AUTORISE le Président à solliciter les aides financières aux taux les plus élevés et à signer tous les documents correspondants aux demandes de subventions.

FAIT ET DELIBERE LE 12 AVRIL 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le Président,
Lucien SPIGARELLI



LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTE DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME-LA-PLAGNE CEDEX